



Appel à propositions

Actions Collectives Interpro et branches (immobilier ; commerce; coiffure ; nautisme)

Date d'émission : 8 février 2018

Contact : Maryline JOUY

AGEFOS PME Corse

Tel : 04.95.58.92.02

Email : mjouy@agefos-pme.com

SOMMAIRE

1	Objet de la consultation	3
2	Contexte et enjeux	3
2.1	Présentation d'AGEFOS PME	3
2.2	Contexte et finalités de l'appel à propositions	3
2.3	Périmètre du marché et publics cibles	4
3	Prestations et productions attendues	4
3.1	Conception pédagogique des actions de formation	4
3.2	Identification et sélection des bénéficiaires	4
3.3	Programmation et animation des formations	5
3.4	Suivi des bénéficiaires et évaluation	5
3.5	Affichage des formations sur Accès Formation	5
4	Cadre d'intervention	6
4.1	Obligations réglementaires	6
4.2	Politique de contrôles	6
5	Procédure de sélection des offres	7
5.1	Principes généraux	7
5.2	Etapes et calendrier de la sélection	8
5.3	Critères de sélection	8
	La démarche qualité d'AGEFOS PME	8
5.4	Modalités de conventionnement	9
6	Modalités de réponse	10
6.1	Dossier de candidature	10
6.2	Dimensionnement du projet	10
7	Les thèmes attendus	11

1 Objet de la consultation

Le présent appel à propositions a pour objet la sélection de prestataires en capacité de réaliser des prestations d'actions collectives Inter-entreprises à destination des salariés des entreprises de la région Corse.

Le présent document décrit d'une part le marché en termes de finalités, de contenus et de résultats attendus, et, d'autre part, les modalités de sélection des offres et de pilotage des prestataires retenus.

2 Contexte et enjeux

2.1 Présentation d'AGEFOS PME

AGEFOS PME, 1er réseau gestionnaire des fonds de la formation professionnelle en France, couvre près de 354 000 entreprises, dont 88 % sont des entreprises de moins de 11 salariés, et plus de 6 325 000 salariés au plus près des enjeux de chaque territoire.

1 200 professionnels accompagnent les entreprises pour la formation et l'emploi de leurs salariés dans toutes les régions à l'appui d'un réseau de 80 antennes locales.

AGEFOS PME agit auprès des entreprises adhérentes, dont 50 branches ou secteurs professionnels, pour simplifier la formation et l'emploi, conseiller et informer les dirigeants sur l'ensemble des dispositifs dont ils peuvent bénéficier, mutualiser les moyens disponibles au service de la formation des salariés et mobiliser des financements régionaux, nationaux et européens pour aider l'investissement formation des TPE-PME.

Plus d'informations sur le site AGEFOS PME : www.agefos-pme.com.

AGEFOS PME Corse s'organise autour de deux implantations territoriales, une antenne en Haute Corse (Bastia) et une antenne en Corse du Sud (Ajaccio)

AGEFOS PME Corse compte plus de 2 300 entreprises adhérentes dont 90% de TPE et 71%, issues d'une des 50 branches adhérentes, représentant près de 13 482 salariés couverts sur la Région.

Plus d'informations sur le site AGEFOS PME : www.agefos-pme-corse.com.

2.2 Contexte et finalités de l'appel à propositions

Les Actions CO contribuent au développement de la professionnalisation des salariés permettant aux entreprises de se doter de compétences nouvelles. Les formations répertoriées pour 2018 sont des formations transversales. Celles-ci ciblent des métiers et niveaux professionnels hétérogènes : ainsi, les salariés de niveau, de poste et de secteurs d'activité différents sont susceptibles de suivre une même action de formation. Il est essentiel de tenir compte de ce contexte pour la composition des programmes, la méthodologie retenue et la définition des prérequis dans les formations.

AGEFOS PME Corse s'attachera à ce que l'offre de formation puisse être accessible aux salariés des entreprises de Corse, quel que soit le lieu de l'entreprise, notamment pour les thématiques les plus récurrentes.

À travers ce cahier des charges, il s'agit en 2018 de proposer une solution formative clé en mains à des structures TPE/PME, et tout particulièrement aux entreprises de moins de 11 salariés, qui ne disposent pas de service dédié aux Ressources Humaines.

2.3 Périmètre du marché et publics cibles

La prestation attendue devra être conduite sur une période comprise entre le 1er avril et le 31 décembre 2018.

Le périmètre d'intervention des prestataires sélectionnés est défini pour la région Corse.

Le projet cible les salariés des entreprises adhérentes à AGEFOS PME Corse de toutes les branches professionnelles et de l'interprofession. Il s'agit essentiellement d'agents de maîtrise, d'employés et d'ouvriers.

3 Prestations et productions attendues

3.1 Conception pédagogique des actions de formation

Les actions de formation proposées seront de type Inter-Entreprises (avec dates de session à indiquer), de type Entrée et Sortie permanente (pas de date de session à préciser) ou encore E-learning (y compris Blended Learning).

Pour respecter le caractère collectif de cette action, il faudra au minimum que 2 entreprises adhérentes à AGEFOS PME soient inscrites à la session.

L'organisme prestataire décrira dans sa proposition :

- Le programme détaillé de formation proposée,
- Les prérequis exigés,
- Les méthodes, moyens et supports pédagogiques spécifiques,
- Les lieux de formation proposés par formation proposée,
- Les modalités d'évaluation.

3.2 Identification et sélection des bénéficiaires

Les formations de cet appel à proposition seront ouvertes **aux salariés** des entreprises adhérentes à AGEFOS PME Corse (sous réserve du bon versement de leur contribution légale au titre de la formation professionnelle continue).

Dans sa réponse, le prestataire précisera quelle sera sa participation à la sélection des publics bénéficiaires décrits précédemment.

Le prestataire devra par ailleurs vérifier que les prérequis pour suivre la formation sont respectés pour chaque stagiaire entrant dans le parcours de formation.

Enfin, le prestataire s'attachera à prendre en compte, dans la sélection des bénéficiaires, les exigences relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

3.3 Programmation et animation des formations

Les formations devront être mises en œuvre entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2018.

L'organisme de formation devra garantir :

- Une programmation sur acces-formation.com à 6 mois.
- Une information auprès de l'entreprise en cas de report de session.
- Un service administratif assurant les relances et la gestion des convocations ainsi que la confirmation en temps réel des entrées en formation ou reports auprès d'AGEFOS PME Corse.
- Un service d'accueil de qualité.
- Des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires. AGEFOS PME portera une attention toute particulière à l'accès à la formation de personnes en situation de handicap. Cela se traduit par l'accessibilité des locaux et la prise en compte de la diversité des handicaps dans la mise en œuvre des formations.
- Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie.
- Un service qualité assurant le traitement préventif et curatif des écarts constatés.
- Des espaces de pause équipés.

Dans le cadre de cet appel à propositions, nous attendons du ou de(s) prestataire(s) retenu(s) une participation active à la promotion du dispositif auprès de leur réseau d'entreprises et au repérage des entreprises ciblées.

Le prestataire précisera dans sa réponse sa capacité à développer les formations sur lesquelles il se positionne.

3.4 Suivi des bénéficiaires et évaluation

L'organisme de formation s'engage à réaliser un suivi du bénéficiaire tout au long de la formation.

Le prestataire présentera les modalités d'encadrement des bénéficiaires des actions ainsi que les moyens mobilisés pour permettre le suivi de l'acquisition des compétences visées.

Un questionnaire d'évaluation à chaud sera rempli par chaque stagiaire en fin de formation, et transmis par le prestataire à l'OPCA.

Le prestataire s'engage par ailleurs à répondre favorablement à toute sollicitation d'évaluation pilotée par AGEFOS PME Corse, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Actions CO ».

3.5 Affichage des formations sur Accès Formation

L'inscription aux actions de formation par les entreprises se fera uniquement en ligne via la plateforme Accès Formation.

L'organisme de formation retenu se verra attribuer des identifiants qui lui permettront de se connecter à son compte Accès Formation. Ces identifiants sont personnalisables une fois connectée à son espace sur la plateforme.

L'organisme de formation n'a pas à créer ses formations dans Accès Formation, AGEFOS PME Corse réalise pour chaque organisme de formation ce paramétrage.

L'organisme de formation s'engage à renseigner les lieux et dates de ses sessions de formation, et ce, même pour des modalités pédagogiques de type « entrées et sorties permanentes » (uniquement le lieu dans ce cas).

AGEFOS PME Corse se réserve le droit d'interrompre le partenariat avec tout organisme de formation qui ne renseignerait pas ses dates sur Accès Formation.

4 Cadre d'intervention

4.1 Obligations réglementaires

Les modalités de gestion administrative des actions de formation sont celles déterminées par AGEFOS PME et les financeurs s'il y a lieu.

- Signer une convention de formation bilatérale avec chaque entreprise
- Faire signer le stagiaire et le formateur par demi-journée. Possibilité d'utiliser le modèle de la feuille d'émargement fournie par AGEFOS PME via son site internet.
- Remettre, au terme de l'action, une « attestation individuelle de fin de formation » originale au stagiaire
- Faire remplir la fiche d'évaluation papier

Plus largement, le prestataire retenu s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur la formation professionnelle continue.

4.2 Politique de contrôles

- **Le contrôle de service fait (avant paiement) porte sur l'exhaustivité des actions de formation financées par AGEFOS PME :**

Le premier niveau de contrôle ou "contrôle de service fait" (CSF) vise à s'assurer avant chaque décaissement de l'imputabilité de la dépense et de la réalité des actions de formation, sur présentation par les entreprises de pièces justificatives. Il s'agit de **contrôles sur pièces systématiques** pour l'ensemble des actions financées par AGEFOS PME.

- **Le "contrôle qualité des organismes de formation" (après paiement) est ciblé sur un échantillon d'organismes de formation :**

Ce second niveau de contrôle est directement lié aux nouvelles obligations faites aux financeurs de la formation professionnelle de s'assurer de la capacité des prestataires à dispenser des formations de qualité. Il est opéré annuellement sur un échantillon d'organismes de formation, et pourra **le cas échéant** concerner le(s) prestataire(s) sélectionné(s), en complément de la vérification systématique des critères qualité dans le cadre de l'instruction des candidatures (voir partie critères de sélection).

AGEFOS PME souhaite **soutenir et accompagner les organismes de formation dans leur obligation de conformité à la loi**. Il ne s'agit pas de contrôler pour sanctionner, mais bien engager les prestataires concernés dans une démarche d'amélioration continue concernant la mise en œuvre des formations financées par l'OPCA, dans le respect du nouveau cadre réglementaire concernant la qualité.

5 Procédure de sélection des offres

5.1 Principes généraux

AGEFOS PME s'engage à garder confidentielles les propositions reçues.

AGEFOS PME se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

En fonction des propositions reçues et recevables, AGEFOS PME se réserve le droit de négocier avec les candidats (sans que cela ne soit automatique).

AGEFOS PME se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le marché.

Au cas où l'appel à propositions serait considéré comme infructueux, AGEFOS PME se réserve le droit de recourir à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence.

AGEFOS PME n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées.

Les candidats non retenus qui estimeraient constater une irrégularité dans la mise en œuvre de la présente procédure d'achat adaptée ont la possibilité de déposer leur contestation auprès de la commission de recours, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision de la commission de sélection. Cette commission de recours est composée paritairément de représentant de la CPME et des organisations syndicales.

5.2 Etapes et calendrier de la sélection

Période / échéance	Etape
08/02/ 2018	Lancement de l'appel à propositions : Le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site Internet www.agefos-pme-corse.com
du 08/02/2018 au 20/02/ 2018	Renseignements additionnels auprès de MARYLINE JOUY au 04.95.58.92.02 ou par mail à mjouy@agefos-pme.com .
20/02/ 2018	Date limite de réception des propositions
Du 20/02 au 05/03 2018	Instruction des réponses recevables
06/03/ 2018	Commission de sélection : la commission est composée des représentants de la CPME, des organisations syndicales et du comité technique AGEFOS PME Corse
mars-avril 2018	Notification de la décision
mars-avril 2018	Conventionnement
01/04/ 2018	Démarrage de la prestation
31/12/ 2018	Fin de la prestation

5.3 Critères de sélection

Tout dossier parvenu hors délai, et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet (cf modalités de réponse ci-dessous) ne sera pas étudié.

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants :

Critères (illustration, à adapter selon le projet)	Notation	Coefficient
Cohérence et qualité de la proposition au regard du cahier des charges	Sur 5	3
Expérience et qualification des intervenants	Sur 5	2
Pertinence et diversité des méthodes pédagogiques	Sur 5	2
Capacité d'intervention sur le territoire donné	Sur 5	2
Capacité à respecter les procédures administratives	Sur 5	3
Egalité professionnelle	Sur 5	1
Proposition financière : tarification et coût d'intervention cohérents et réalistes	Sur 5	4
Capacité à travailler avec le public cible (TPE/PME) et à promouvoir ses actions de formation	Sur 5	3

La démarche qualité d'AGEFOS PME

A la suite de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, le Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue précise les obligations nouvelles qui pèsent sur les financeurs de la formation professionnelle, et donc sur les OPCA, en matière de contrôle de la qualité des actions financées.

Il découle pour l'acheteur principalement deux obligations:

- Veiller à la qualité des actions financées, au travers notamment de la **vérification de 6 critères** précisés par le décret et du respect des différentes obligations du prestataire en sa qualité de dispensateur de formation ;
- Référencer publiquement le résultat de ces "évaluations" en inscrivant les prestataires conformes sur un **catalogue de références**.

Cette responsabilité concerne toutes les actions financées par AGEFOS PME et dispensées par un prestataire de formation disposant d'un numéro de déclaration d'activité.

Confiance et pragmatisme sont les deux maîtres mots de l'approche retenue par AGEFOS PME pour élaborer sa procédure interne d'évaluation et de référencement.

Confiance tout d'abord, dans la mesure où AGEFOS PME a choisi de s'appuyer sur le principe de bonne foi contractuelle pour s'assurer de la capacité des prestataires à dispenser une formation de qualité (au travers de l'engagement des organismes de formation à respecter la Charte qualité définie par l'OPCA).

Pragmatisme ensuite, car AGEFOS PME souhaite alimenter son catalogue de référence "au fil de l'eau" sur la base des actions de formation effectivement réalisées et financées (suite au contrôle de service fait _ cf ci-dessus).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la procédure interne d'évaluation et de référencement et la Charte Qualité d'AGEFOS PME (documents accessibles en ligne à l'adresse suivante : http://www.agefos-pme-corse.com/fileadmin/user_upload/20-Partage/30-Organisme-formation/fichiers/qualite/Charte_Qualite_AGEFOS_PME.pdf)

5.4 Modalités de conventionnement

A l'issue de la désignation des prestataires en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et AGEFOS PME qui engage l'organisme de formation à respecter :

- Les termes du présent appel à propositions
- La réponse de l'organisme de formation
- Les termes du Décret Qualité du 30 juin 2015
- **L'inscription de l'organisme de formation au Data Dock au statut Examiné ou Référençable**
- L'organisme prestataire retenu adhèrera à la **charte qualité d'AGEFOS PME** qui est disponible à l'adresse : l'organisme prestataire retenu adhèrera à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : http://www.agefos-pme-corse.com/fileadmin/user_upload/20-Partage/30-Organisme-formation/fichiers/qualite/Charte_Qualite_AGEFOS_PME.pdf

Ce contrat détaillera par ailleurs les engagements réciproques des deux parties, et notamment les modalités de facturation et de paiement (notamment pièces justificatives à joindre dans le cadre de la gestion administrative des dossiers de formation), de suivi / évaluation des actions de formation...

6 Modalités de réponse

6.1 Dossier de candidature

La proposition technique et financière devra être présentée selon le formalisme du dossier de candidature annexé au présent document.

Elle doit nécessairement comprendre :

- Une fiche de présentation du prestataire (dans le respect de la trame définie) ;
- Les objectifs généraux de la prestation (reformulation de la demande, contexte, etc.)
- Le déroulement de la prestation (méthodologie envisagée, plan de travail, planning, etc.) ;
- Les moyens humains et les références du prestataire ;
- La proposition financière;
- L'ensemble des pièces justificatives demandées, notamment concernant le respect des critères qualité (certificat ou label qualité ; inscription Data dock ; Charte AGEFOS PME signée...).

La proposition devra être adressée sous format électronique.

par e-mail en un seul fichier à :

mjouy@agefos-pme.com

6.2 Dimensionnement du projet

Les formations ont été décomposées par grande thématique.

Elles seront proposées soit de manière transversale à toutes les entreprises adhérentes à AGEFOS PME (THEMES TRANSVERSAUX) soit aux entreprises adhérentes à AGEFOS PME des branches concernées par l'appel à projet (THEMES SPECIFIQUES BRANCHES PROFESSIONNELLES)

7 Les thèmes attendus

I. THEMES TRANSVERSAUX

• COMPTABILITE, GESTION ET FINANCE

Dirigeant salarié, personnel administratif et comptable d'entreprises issus de secteurs d'activité divers.

✓ INITIATION A LA PRATIQUE COMPTABLE QUOTIDIENNE

Objectif

- Comprendre la logique du système comptable et les mécanismes des comptes.
- Maîtriser les opérations comptables usuelles.
- Tenir les documents comptables

Durée de la formation :

21h soit 3 jours

• BUREAUTIQUE :

Tout salarié d'entreprises de secteurs d'activité divers

✓ PARCOURS MODULABLES DE BUREAUTIQUE en fonction des besoins avec validation PCIE

Access, Excel, Outlook, Power Point, Word, Windows, etc ...

Durée de la formation :

de 21 à 35 heures soit de 3 à 5 jours (hors PCIE)

Indiquer le tarif de la certification (évaluation + passage du PCIE) et le cout horaire de la formation

• LANGUE

✓ Langues pour les professionnels :

Italien, Allemand, Corse

Tout salarié ayant besoin dans le cadre de son poste de pratiquer une langue étrangère d'entreprises de secteurs d'activité divers

Durée de la formation :

de 35 à 70 h

• SECURITE / PREVENTION

✓ Prévenir et anticiper les risques professionnels

Tout salarié d'entreprises de secteurs d'activité divers

Objectifs :

- Apprendre à rédiger son document unique de prévention des risques professionnels
- Insérer cette démarche proactive dans une logique de gestion des compétences au sein de l'entreprise
- donner une boîte à outils pour anticiper les risques du travail

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **Hygiène et sécurité alimentaires**

Tout salarié d'entreprises de secteurs de la restauration

Objectifs :

- Maîtriser le risque alimentaire, expliquer et vulgariser les dispositions des différents arrêtés ministériels et donner des éléments de méthodologie
- construire une Démarche Qualité efficace
- Formaliser un Manuel Qualité

Durée de la formation :

21h soit 3 jours

● **SOCIAL / RH**

✓ **MANAGEMENT D'EQUIPE NIVEAU 1 OU 2**

Dirigeant salarié ou encadrant d'entreprise issue de secteurs d'activité divers.

Objectifs :

- Proposer au dirigeant salarié ou à l'encadrant d'entreprise une réflexion pour une meilleure maîtrise de sa fonction de management des ressources humaines,
- Acquérir les techniques appropriées.

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **ENCADRER UNE EQUIPE DE SAISONNIERS**

Dirigeant salarié ou encadrant d'une équipe de saisonniers d'entreprise issue de secteurs d'activité divers

Objectifs :

- Proposer à l'encadrant d'une équipe de saisonniers de connaître les bases du management et les spécificités des salariés saisonniers
- Faciliter l'intégration de nouveaux salariés et la cohésion d'équipe

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **COHESION D'EQUIPE**

Dirigeant salarié, manager, responsable d'équipe, tout salarié d'entreprises issues de secteurs d'activité divers.

Objectifs :

- Créer du lien entre les salariés dans l'entreprise, trouver le sens de la performance d'équipe
- Définir une communication commune, un objectif commun
- Participer à la vision stratégique de la direction

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET ASSERTIVITE**

Dirigeant salarié, manager, responsable d'équipe, tout salarié d'entreprises issues de secteurs d'activité divers.

Objectif :

- Trouver plus d'aisance pour convaincre et persuader
- Savoir synthétiser, aller à l'essentiel
- Etre capable de s'exprimer et de défendre ses idées

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **ACTUALISATION EN DROIT SOCIAL**

Dirigeant salarié, personnel administratif et comptable d'entreprises issus de secteurs d'activité divers.

Objectif :

- Etablir un état des lieux des derniers textes et décrets en matière de droit social,
- Maîtriser les différents aspects de l'administration du personnel : aspect réglementaire et social.
- Respecter les obligations de l'employeur et les droits des salariés.

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Dirigeant salarié, manager, responsable d'équipe... d'entreprises issues de secteurs d'activité divers.

Objectif :

- Maîtriser le cadre réglementaire
- Préparer et animer les entretiens

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

• WEB/NUMÉRIQUE

✓ **MAITRISER LES OUTILS NUMERIQUES**

Toute personne souhaitant apprendre à maîtriser les outils numériques d'entreprises issues de secteurs d'activité divers.

Objectif :

7h soit 1 jour

- Mieux utiliser les outils numériques dans l'entreprise : outils collaboratifs et média sociaux, Emails, bureautique, réseaux et mobile
- Faire des outils numériques un atout
- Créer une culture numérique dans votre entreprise

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

✓ **CREER ET GERER SON SITE INTERNET**

Toute personne souhaitant apprendre à créer et gérer son site internet, d'entreprises issues de secteurs d'activité divers.

Objectif :

Permettre aux entreprises d'acquérir certaines connaissances de base et certains outils pour faciliter la création d'un site web :

- Savoir créer un site web simple.
- Savoir incorporer les textes et les images.
- Savoir créer des liens hypertextes.
- Savoir publier un site web en ligne

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **SAVOIR UTILISER LES RESEAUX SOCIAUX**

Toute personne souhaitant apprendre à créer et gérer des comptes sur les principaux réseaux sociaux d'entreprises issues de secteurs d'activité divers.

Objectif :

- S'approprier des nouvelles techniques de l'information et de la communication afin d'améliorer le travail en réseau.
- Savoir référencer son site internet
- Se faire connaître sur les réseaux sociaux

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

II. THEMES SPECIFIQUES BRANCHES PROFESSIONNELLES

• IMMOBILIER

Pour les Professionnels de l'immobilier en activité

✓ **SYNDIC DE COPROPRIETE –
Un jour par thème au choix selon le besoin repéré**

Exemples de thèmes :

- TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES
- LES BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS...

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

✓ **TRANSACTION ET TECHNIQUES DE VENTE ET NEGOCIATION**

Objectifs :

Savoir transformer un prospect en client

- Techniques de vente et de communication
- De la recherche de l'acquéreur à la signature de l'acte de vente
- Techniques de défiscalisation (loi de Robien...)

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

✓ **TRANSACTION - LE CADRE LEGAL APRES LES LOIS ALUR ET MACRON**

Objectifs :

Maîtriser le cadre légal de l'exercice des activités de Transaction

- Obligations relatives aux textes législatifs et réglementaires
- Obligations légales en pathologie du bâtiment

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

✓ **TRANSACTION - DU MANDAT AU COMPROMIS**

Objectifs :

- Formes de prospection
- Evaluation du bien immobilier : l'expertise et la loi CARREZ

- Rentrée des mandats

Durée de la formation :
7h soit 1 jour

• COMMERCE

✓ GERER LES IMPAYES

Tous les collaborateurs ayant à gérer les risques d'impayés

Objectifs :

- Prévenir le risque d'impayés
- Maîtriser les procédures simplifiées
- Optimiser le recouvrement et gagner des jours clients

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

✓ MAITRISER LES TECHNIQUES DE VENTE PHYSIQUE

Tous les collaborateurs débutant dans la vente ou souhaitant s'entraîner à la pratique commerciale fondamentale.

Objectifs :

- Mettre en œuvre une attitude commerciale qui permette d'accroître ses résultats,
- Acquérir les bases d'une communication commerciale performante.
- Maîtriser les différentes étapes d'un entretien de vente.

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

✓ MAITRISER LES TECHNIQUES DE VENTE TELEPHONIQUE

Tous les collaborateurs du domaine de la vente utilisant le téléphone dans leur activité professionnelle

Objectifs :

- Acquérir les fondamentaux de la vente téléphonique
- Développer des techniques de vente
- Bâtir un argumentaire

Durée de la formation :

7h soit 1 jour

• NAUTISME

✓ PETITE MECANIQUE DE MOTEUR BATEAUX

Objectifs:

- Connaître les bases de fonctionnement d'un moteur diesel,
- Approcher les conceptions et les systèmes motorisés différents
- Être en capacité de réaliser les opérations de maintenances d'un moteur
- Réparer une panne simple

Durée de la formation :

de 21h à 35h

• COIFFURE

✓ **FORMATION BARBIER**

La formation s'adresse aux coiffeurs qui souhaitent se perfectionner dans le domaine de l'entretien pilo-facial

Objectifs :

- Devenir le spécialiste de l'entretien et de la coupe de moustaches, barbes et favoris
- Étudier les différentes formes de moustaches, et barbes
- Apprendre les différentes techniques de rasage et de taille.

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **FORMATION COUPE**

La formation s'adresse aux coiffeurs de tout niveau qui souhaitent se perfectionner dans les techniques de coupe

Objectifs :

- optimiser les connaissances et les compétences en matière de coupe.
- Maitriser les différentes techniques de réalisation de chignon, de *coupe* femme et de *coupe* homme, ...

Durée de la formation :

14h soit 2 jours

✓ **FORMATION AUX TECHNIQUES DE COLORATION**

La formation s'adresse aux coiffeurs de tout niveau qui souhaitent se perfectionner dans les techniques de coloration basiques ou qui suivent la tendance

Objectif :

- Apprendre des techniques spécifiques de coloration

Durée de la formation :

14h soit 2 jours